

13

habitat

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chères locataires,
Chers locataires,

Le 23 octobre dernier, le Conseil d'Administration de 13 Habitat a voté une augmentation des loyers de 3,26% pour l'année 2025, comme l'autorise la loi et conformément à la variation de l'indice national de référence des loyers. Cette augmentation est répercutée à compter de vos loyers de janvier.

Si nous avons décidé cette hausse, c'est pour continuer d'investir pour votre confort de vie, et pour préserver à moyen terme votre pouvoir d'achat.

Les augmentations de loyer, essentiellement compensées par la hausse de l'APL, vont permettre notamment de réhabiliter les logements existants et d'améliorer leur performance énergétique. Elles feront baisser vos factures énergétiques à terme et amélioreront votre quotidien.

Nous vous encourageons à appliquer les écogestes pour limiter, d'ores et déjà, votre consommation énergétique personnelle.

Pour la 3^e année consécutive, nous appliquons le plan national de sobriété énergétique préconisé par l'État : nous maintenons une température ambiante de 19 degrés l'hiver dans vos logements, dans les résidences dotées d'un chauffage collectif (c'est aussi le cas dans les bureaux de tous nos salariés).

Si vous disposez d'une chaudière individuelle, nous vous recommandons fortement d'en faire de même : un degré en plus au-delà des 19 degrés, c'est 5% à 10% de plus sur les factures de chauffage, selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie).

Votre confort de vie est notre priorité. Les équipes de 13 Habitat restent mobilisées pour vous aider. Elles sont à votre écoute via notre Centre Relation Client (appel non surtaxé au 0 809 40 40 42).

Bien cordialement.



Frédéric MIGNON,
Directeur général de 13 Habitat